JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7328690001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7328690001

Cette annonce a été mise en ligne le **9 mai 2023** sur **20 Minutes**
Pour le département : **51 - MARNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 mai 2023, à Vienne la Ville.
Dénomination : Aux plaisirs du Moulinet
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Objet : l'hébergement touristique et toutes activités liées au tourisme : restauration, ateliers gastronomiques, cultures diverses (vergers, truffes…) et généralement toutes entreprises et toutes opérations quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'activité touristique et alimentaire..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 60000 euros divisé en 600 actions de 100 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables.

Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre, tenu chronologiquement, dénommé « Registre des mouvements »..
Siège social : 4 RUE LE MOULINET FERME DU MOULINET, 51800 vienne la ville (51800 France).
La société sera immatriculée au RCS CHALONS EN CHAMPAGNE.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Les décisions collectives peuvent être prises en tous lieux et par tous moyens, notamment par voie de réunion, consultation écrite ou téléphonique, signature commune d'un document.

Tous les associés sont invités à participer à ces décisions, dans un délai raisonnable pour permettre leur information et leur participation, par le Président.

Le Président de la société peut participer, avec avis consultatif, aux décisions collectives, notamment pour présenter les résolutions et constater leur adoption régulière.

Une décision ne peut valablement être prise que si les associés qui y participent ou qui sont représentés réunissent la moitié au moins des actions composant le capital.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Les décisions collectives sont adoptées à la majorité des voix des associés qui y prennent part, personnellement ou par mandataire..
Ont été nommés :
Président : Madame Annie Marteel 4 RUE LE MOULINET FERME DU MOULINET 51800 vienne la ville (51800 France).
Directeur général : Madame MARTEEL ANNIE 4 RUE LE MOULINET FERME DU MOULINET 51800 vienne la ville (51800 France).

MARTEEL ANNIE

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex